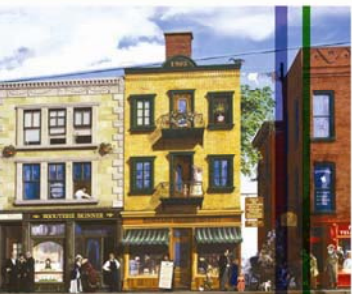


Congrès de l'Ordre
des urbanistes du Québec

Mobilité durable

Du 23 au 25 septembre 2009 à Sherbrooke

Plan de
partenariat



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Renseignements : www.ouq.qc.ca

Geneviève Masson - Chargée des communications

514 849-1177 poste 27 - gmasson@ouq.qc.ca



En 2009, le congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) aura lieu du 23 au 25 septembre à Sherbrooke. C'est sous le thème *Mobilité durable* que cet événement rassemblera quelques 150 urbanistes issus des quatre coins du Québec.

Niveau Diamant 5 000 \$

Partenaire principal

En tant que partenaire de niveau diamant, vous obtiendrez une reconnaissance de prestige. Votre entreprise aura l'occasion de jouir d'une vaste visibilité tout au long du congrès, puisque seulement trois entreprises pourront choisir cette option. Votre logo sera bien en vue sur le programme principal de l'événement.

Un partenariat de niveau diamant comporte également :

- une publicité 1/3 de page, format bandeau, dans le programme principal du congrès;
- une inscription gratuite pour l'ensemble du congrès;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la mise en évidence du logo de votre entreprise sur les affiches installées sur le site du congrès;
- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des partenaires dans le programme principal;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les partenaires du congrès.

Niveau Platine 2 500 \$

Grand banquet

Soyez partenaire de cet événement unique assurera une visibilité d'envergure à votre entreprise, puisque tous les participants du congrès y seront présents pour célébrer l'urbanisme. Votre entreprise sera partie prenante de cette soirée où plaisir, délices culinaires et animation seront au rendez-vous.

Un partenariat de niveau platine comporte également :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des partenaires dans le programme principal;
- une inscription gratuite pour l'ensemble du congrès;
- le logo de votre entreprise sur le billet du banquet;
- le logo de votre entreprise apposé sur les affiches installées lors du banquet;
- le logo de votre entreprise sur chacune des tables pendant le banquet;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les partenaires du congrès.



Niveau Or

1 500 \$

Or, option 1 – Souper de bienvenue

Cette réception donnera le coup d'envoi de l'événement. Votre partenariat assurera une visibilité d'envergure à votre entreprise alors que les participants du congrès y seront présents, afin de se retrouver, de créer des liens et d'échanger entre eux. Le logo de votre entreprise sera bien en évidence sur les billets des participants pour le souper. Votre entreprise aura droit à deux billets pour ce souper de bienvenue.

Or, option 3 – Dîner-conférence

Le dîner est l'occasion pour votre entreprise de se faire voir auprès de la majorité des participants du congrès qui viendront écouter le conférencier principal. Le logo de votre entreprise sera bien en évidence sur les billets des participants pour le dîner-conférence. De plus, votre entreprise aura droit à deux billets pour ce dîner-conférence.

Or, option 2 – Vin lors du banquet

Le banquet est l'activité du congrès qui attirera le plus grand nombre de participants. Le logo de votre entreprise sera associé à cet élixir divin lors de l'événement! De plus, votre entreprise aura droit à deux billets pour le banquet.

Or, option 4 – Programme du congrès

À titre de partenaire du programme, votre entreprise aura une publicité pleine page couleur à l'arrière du programme principal. Ce choix permettra à votre entreprise d'avoir une visibilité exceptionnelle, car tous les participants recevront le programme et l'auront avec eux tout au long du congrès.

Un partenariat de niveau or comporte également :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des partenaires dans le programme principal;
- le logo de votre entreprise apposé sur les affiches installées lors de l'événement que vous choisissez de commanditer;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les partenaires du congrès 2008.



Niveau Argent 1 000 \$

Argent, option 1 - Cocktail prébanquet

Le cocktail avant le banquet est l'occasion pour les participants de se détendre et d'échanger entre eux. Le logo de votre entreprise sera bien en évidence sur les billets des participants leur donnant droit à une consommation. Votre entreprise recevra 10 billets pour des consommations.

Argent, option 2 - Buffet-Forum

Immédiatement après la tenue du forum tous les participants sont conviés à un buffet. C'est l'occasion pour votre entreprise de créer un contact privilégié avec les participants. Le logo de votre entreprise sera bien en évidence sur les billets des participants pour le Buffet-Forum.

Un partenariat de niveau argent comporte également :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des partenaires dans le programme principal;
- le logo de votre entreprise apposé sur les affiches lors de l'événement auquel vous choisissez de vous associer;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les partenaires du congrès.

Niveau Bronze 500 \$

Bronze, option 1 – Café-brioche

Avant d'attaquer une journée d'atelier, les congressistes apprécieront certainement un bon café et une brioche offerts par votre entreprise.

Bronze, option 2 – Pause

Les pauses sont l'occasion pour les congressistes de faire le plein d'énergie tout en échangeant sur les conférences.

Bronze, option 3 – Déjeuner de l'AGA

Dans le cadre du congrès, les participants sont invités à assister à l'Assemblée générale annuelle des membres qui se tient lors d'un déjeuner. Le logo de votre entreprise sera bien en évidence sur les billets des participants pour ce déjeuner.

Un partenariat de niveau bronze comporte également :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des partenaires dans le programme principal;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les partenaires du congrès 2008;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les partenaires du congrès.



Niveau Cuivre 250 \$

Option - Sessions-conférences

Les congressistes auront la possibilité d'assister à plusieurs sessions-conférences. En devenant partenaire de l'une des sessions-conférences, votre entreprise bénéficiera d'une grande visibilité dans la salle de conférence et le programme du congrès.

Un partenariat de niveau cuivre comporte :

- le logo de votre entreprise sur la page de publicité des partenaires dans le programme principal;
- l'activation, durant l'année de la tenue du congrès, d'un hyperlien reliant le site Internet de votre entreprise au site Internet du congrès;
- le logo de votre entreprise apposé sur des affiches installées dans la salle de l'atelier;
- la projection du logo de votre entreprise sur le menu déroulant lors du banquet;
- le logo de votre entreprise dans la revue *Urbanité* qui mentionnera les partenaires du congrès.

Espace d'exposition 750 \$

Votre organisation peut obtenir une présence remarquable sur les lieux du congrès, durant les journées principales au moyen d'un espace d'exposition visant à publiciser et à promouvoir votre organisation de même que vos services et produits.

Un espace d'exposition au Congrès annuel comporte :

- un espace publicitaire d'une dimension de 10 pi x 10 pi donnant une grande visibilité à votre entreprise
- prise électrique selon vos besoins
- une capsule-présentation d'une minute lors du dîner-conférence où votre entreprise aura la possibilité de s'adresser aux congressistes et de se présenter à eux (avec un support visuel si désiré)



Formulaire de réservation

Organisation: _____

Nom de la personne-ressource: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____

Courriel: _____

Veillez indiquer le niveau de partenariat qui vous intéresse:

Diamant—5 000 \$

Platine—2 500 \$

Or—1 500 \$

Argent—1 000 \$

Bronze—500 \$

Cuivre—250 \$

Kiosque—750 \$

À quelle option (événement ou élément) désirez-vous vous associer?

Total: _____ \$ taxes non incluses

Acceptation

Je soussigné, accepte les conditions stipulées et je suis autorisé (e) à m'engager à respecter les conditions de ce contrat.

Signature: _____

Nom: _____

Date: _____

Compléter et retourner avec le paiement à:
Ordre des urbanistes du Québec
85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 410, Montréal, (Québec), H2Y 3V4

Du 23 au 25 septembre 2009 à Sherbrooke



Modalités du contrat

1. L'OUQ se réserve le droit, à son gré, de modifier les dates de tenue du congrès ou d'annuler celui-ci et ne pourra pas faire l'objet de poursuites en dommages ou autres en raison d'une telle modification ou annulation, sauf pour le remboursement intégral de tout montant payé par le partenaire/exposant à l'OUQ.

2. Le partenaire/exposant ne doit pas céder ce contrat ou sous-louer l'espace, en tout ou en partie, ou autoriser l'utilisation dudit espace par quiconque sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de l'OUQ. Toute tentative en ce sens est nulle et sans effet et se traduira par l'annulation immédiate et sans remboursement de ce contrat.

3. Le partenaire/exposant est tenu de se conformer à toutes les règles et à tous les règlements mis en place par l'OUQ concernant le congrès et il convient que la décision de l'OUQ d'adopter et d'appliquer tel règlement ou telle règle sera finale et obligatoire.

4. Le partenaire/exposant est responsable de l'observation des lois, règlements, ordonnances, réglementations, exigences, codes et standards applicables, y compris ceux ayant trait aux incendies, à la sécurité, aux questions de santé et d'environnement, et il doit s'assurer que les équipements, les matières et marchandises utilisés par le partenaire/exposant sont conformes.

5. Le partenaire/exposant garantit l'OUQ contre les pertes, blessures ou dommages de toute nature subis par l'OUQ en raison de l'inobservation des modalités de ce contrat par le partenaire/exposant ou en raison de la participation du partenaire/exposant au congrès, y compris notamment, toute mise en cause contre l'OUQ concernant toute perte, blessure ou tout dommage subi ou souffert par tout autre partenaire/exposant, par le propriétaire de l'édifice, par les participants au congrès et par leurs directeurs, représentants officiels, agents et employés respectifs.

6. Compte tenu de la participation du partenaire/exposant au congrès, le partenaire/exposant libère par la présente l'OUQ, ses directeurs, représentants officiels, agents et employés de toute réclamation, perte et de tout dommage souffert ou subi par le partenaire/exposant relativement au congrès, notamment toute réclamation en cas de perte ou de vol, de préjudice corporel ou de perte d'occasions d'affaires ou de profits, en raison d'un acte de l'OUQ ou autrement.

7. Ce contrat peut être annulé par l'une ou l'autre des parties pourvu qu'un avis écrit soit reçu par l'autre 30 jours avant l'événement, dans lequel cas toutes les sommes versées par le partenaire/exposant seront remboursées à l'exception des frais d'administration de l'ordre de 100 \$ par stand. Si le partenaire/exposant annule après la date prévue, il sera tenu responsable du prix total convenu dans le contrat de location. Les annulations doivent être soumises par écrit et formulées sur du papier entête de la société.

8. L'OUQ se réserve le droit, à son gré, de modifier ou de retirer tout élément d'exposition, en tout ou en partie, incluant les documents imprimés, les produits, les enseignes, les structures de son et lumière, et d'expulser les partenaires/exposants ou leur personnel advenant le cas où, selon l'OUQ, leur conduite ou présentation serait inacceptable pour l'OUQ ou tout autre participant au congrès.

9. Les éléments d'exposition du partenaire/exposant doivent être conformes à toutes les exigences de l'OUQ et du propriétaire de l'édifice, incluant les exigences concernant la hauteur limite.

10. Le partenaire/exposant doit assurer la présence d'au moins une personne, maximum deux personnes, par stand durant les heures d'ouverture du congrès. Le partenaire/exposant convient de limiter sa présentation uniquement à l'espace alloué par ce contrat.

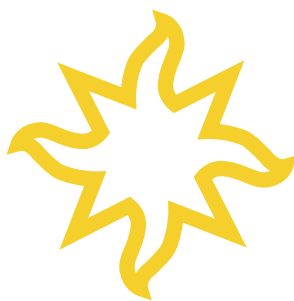
11. Les livraisons de marchandises au congrès ne doivent pas comporter de frais payables à la livraison, et toute marchandise livrée avec de telles conditions sera systématiquement refusée par l'OUQ. L'OUQ réfute toute responsabilité en cas de perte ou dommage aux biens ou propriétés du partenaire/exposant avant, pendant ou après le congrès.

12. Le partenaire/exposant est responsable de l'installation et des coûts d'assurance en regard de sa participation au congrès. À la demande de l'OUQ, le partenaire/exposant convient de fournir immédiatement à l'OUQ tout certificat d'assurance relatif à toute police d'assurance possédée par le partenaire/exposant de même qu'une preuve satisfaisante de la part des assureurs concernant la prolongation de la couverture. Si le partenaire/exposant omet de se conformer aux exigences précédemment définies, outre tous les droits et recours disponibles à l'OUQ sur le plan juridique ou en vertu de ce contrat, l'OUQ a le droit de prendre possession de l'espace d'exposition et de l'utiliser à sa manière et le partenaire/exposant sera responsable de défrayer les coûts convenus par ce contrat pour ledit espace.

13. Le partenaire/exposant convient qu'aucun élément d'exposition ne doit être démonté et qu'aucune marchandise ne doit être retirée de l'espace d'exposition durant l'horaire établi du congrès. Le partenaire/exposant consent à retirer de l'édifice où le congrès a été tenu tout équipement et tous les accessoires avant l'heure limite pour plier bagages et partir. Advenant le cas d'inobservation de cette exigence, le partenaire/exposant consent à payer tous les frais additionnels pouvant être engagés par l'OUQ.

14. Le partenaire/exposant se conformera aux règlements de tout contractant syndiqué pouvant être désigné par l'OUQ au service des partenaires/exposants. Tout conflit entre le partenaire/exposant et un contractant ou représentant syndical sera transmis pour règlement à l'OUQ dont la décision sera finale et obligatoire pour toutes les parties.

15. L'OUQ se réserve le droit d'annuler ce contrat et de reprendre possession de l'espace d'exposition ou d'expulser le partenaire/exposant si le partenaire/exposant ne se conforme pas aux modalités de ce contrat ou aux règles du congrès, dans lequel cas le partenaire/exposant perdra, à titre de dommages-intérêts et non à titre de pénalité, tous les paiements effectués conformément au présent contrat, sans toutefois limiter les autres droits et recours juridiques de l'OUQ en vertu de ce contrat et en raison de l'omission de conformité.



Geneviève Masson
Chargée des communications
Ordre des urbanistes du Québec
85, rue Saint-Paul Ouest, bureau 410
Montréal (Québec), H2Y 3V4
514 849-1177 poste 22, gmasson@ouq.qc.ca

WWW.OUQ.QC.CA